
Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du mercredi 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 08 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc FABRE.

Présents : 11

Votants: 11

Sont présents: Jean-Marc FABRE, Sylvie CAZOR-BLANC, Marielle CHINCHOLLE, Jacques CROS, Dorian ENJALBERT, Marie GAYRAL, Solange MARTY, Benoît MAUREL, Francis MOLINIER, Yannick PAILLOUX, Daniel RAYNAL

Représentés:

Excuses: Sophie ARDON, Sabine BOU, Emmanuel GINESTET, Sandrine SERRE

Absents:

Secrétaire de séance: Solange MARTY

ORDRE DU JOUR

- *Délibération Alimentation en électricité maison de Mr et Mme ***** à la CAPELLE 2-*
- *Délibération du nouveau marché choix de l'entreprise Lot 9 CARRELAGES ET FAIENCES SALLES DES ASSOCIATIONS- suite à décision de résiliation pour faute du titulaire.*
- *Délibération choix du bureau d'étude projet rénovation énergétique bâtiments publics et salle des fêtes Castanet*
- *Délibération estimation travaux voirie 2023 et sélection des travaux*
- *Questions diverses*

ALIMENTATION EN ELECTRICITE PROJET DE CONTRUCTION HABITATION M ET MME **
A LA CAPELLE - DE 2023 013**

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de **l'habitation de M & Mme **** à La Capelle** nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à **25 060,44 Euros H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., **la contribution restant à la charge de la Commune est de 3 200,00 Euros.**

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) De demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- 2) De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de **3 200,00 Euros** correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- 3) **Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.

NOUVEAU MARCHÉ CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 9 CARRELAGES ET FAIENCES SALLE DES ASSOCIATIONS SUITE A LA DECISION DE RESILIATION POUR FAUTE DU TITULAIRE

Monsieur le Maire informe à l'assemblée la décision de résiliation du Marché - Lot 9 (Carrelages et Faiences) Marché Public Salle des Associations - accordé à l'entreprise LUCAMA, pour la raison suivante:

-défaillances constatées de l'entreprise.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée avoir envoyé à l'entreprise une lettre de mise en demeure, et une lettre informant la décision de résiliation à l'entreprise LUCAMA.

Suite à cette résiliation de contrat, Monsieur le Maire a réalisé une nouvelle consultation pour le LOT 9, en date du 9 mars 2023

Trois entreprises ont proposé leurs offres LOT 9 CARRELAGES ET FAIENCES:

- Société CHAPES d'OLT pour un montant de 11431.12 € HT
- Société CARRELAGES PHALIP pour un montant de 11761.41 € HT
- Société VEYRAC pour un montant de 19650 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents d'accorder le marché LOT 9 SALLE DES ASSOCIATIONS à l'entreprise CHAPES D'OLT qui a proposé une offre d'un montant de 11431.12 € HT, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce nouveau marché.

DELIBERATION CHOIX DU BUREAU D'ETUDE PROJET RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS PUBLICS ET SALLE DES FETES DE CASTANET

Monsieur le Maire a lancé une consultation pour la mission projet rénovation énergétique des batiments publics et de la salle des fêtes de Castanet; Une seule entreprise a répondu à l'offre.

Monsieur le Maire proposer de relancer le marché, et de délibérer sur le choix de l'entreprise lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

DELIBERATION ESTIMATION DE TRAVAUX VOIRIE 2023 ET SELECTION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les propositions effectuées pour l'amélioration de tronçons de route, informe que le budget prévisionnel consacré à la voirie serait inférieur à l'année 2022. Ce dossier ne fera pas l'objet d'une délibération adoptée par le conseil municipal lors de cette séance.

QUESTIONS DIVERSES

La séance du conseil municipal est levée à 22h30

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 12 Avril 2023 à 18h30